

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par
Administrateur (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'ENA.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions d'encadrement, de conception et de responsabilités dans les domaines administratif, juridique, social, de gestion des ressources humaines, ou de développement économique, social et culturel.</p>	<p><u>Période de retrait :</u> du 3 mai 2010 au 28 mai 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 4 juin 2010</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	27 septembre 2010	CNFPT Siège
		<p><u>Période de retrait :</u> du 2 mai 2011 au 27 mai 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 3 juin 2011</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	26 septembre 2011	
Attaché (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 25 mai 2010 au 23 juin 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 1er juillet 2010</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	17 novembre 2010	SIC pour le Grand Ouest
		<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 24 mai 2011 au 15 juin 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 23 juin 2011</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	16 novembre 2011	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Rédacteur (Catégorie B) - Spécialité Administration Générale (AG) - Spécialité Sanitaire et Sociale (SS)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er Janvier de l'année de quatre années au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 15 mars 2011 au 13 avril 2011 <u>Date limite de dépôt :</u> 21 avril 2011 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	14 septembre 2011	CDG 14	
				CDG 27	
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 50	
				CDG 53	CDG 49 CDG 72
				CDG 61 (AG)	
				CDG 76	
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er Janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles privées comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	Inscriptions closes	17 mars 2010	CDG 22	CDG 35
				CDG 56	CDG 29
				CDG 14 CDG 27 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché Principal (Catégorie A)	<p>Conditions d'ancienneté à remplir selon :</p> <p>* le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006 modifiant le décret n° 87-1099 du 30/12/1987 paru au JO du 31/12/1987,</p> <p>* l'article 5 du décret n° 90-412 du 16/05/1990 paru au JO du 18/05/1990.</p> <p>- Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 15 avril 2010 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	1 juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
		<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 4 janvier 2011 au 26 janvier 2011 <u>Date limite de dépôt :</u> 3 février 2011 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	12 avril 2011	SIC pour le Grand Ouest	
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie (Catégorie A)	<p>Conditions d'ancienneté à remplir selon le décret n° 2001-1197 du 13/12/2001</p> <p>Examen professionnel sur épreuves si diplôme inférieur à BAC + 3</p> <p>Examen professionnel sur titre avec épreuve si diplôme équivalent ou supérieur à BAC + 3</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 15 avril 2010 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	1 juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
		<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 4 janvier 2011 au 26 janvier 2011 <u>Date limite de dépôt :</u> 3 février 2011 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	12 avril 2011	SIC pour le Grand Ouest	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateur

Concours CDG/C.N.F.P.T./SIC - Grand Ouest

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Rédacteur (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions précitées, et aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.	Inscriptions closes	16 juin 2010	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 53	-
				CDG 72	-
				CDG 76 CDG 85	- -
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 19 octobre 2010 au 17 novembre 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 novembre 2010 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	16 mars 2011	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 76	-
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 53	-
				CDG 72 CDG 85	- -